

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Trieste, mercredi 22 mai 1811.

DANEMARK.

Copenhague, 2 mai. Jusqu'à présent aucun bâtiment anglais ne s'est présenté à la vue de nos parages. Les capitaines de deux bâtimens qui sont arrivés ici avant hier de Gothenbourg, nous assurent qu'ils n'ont rencontré aucun vaisseau ennemi. (Gaz. d'Augsbourg)

SUEDE.

Stralsund, 20 avril. Le commerce qui se fait entre nos ports et ceux de la Suede est maintenant très actif. Les croisières anglaises n'ont pas jusqu'à présent s'y opposer. Elles se bornent à exercer leurs pirateries dans le Sund.

Stockholm, 19 avril. Le Duc de Piennes, émigré français que le ci-devant roi Gustave-Adolphe avoit pris à son service, a été renvoyé.

— Au grand contentement des bons patriotes suédois le change qui étoit déjà tombé si sensiblement, commence à se relever. Tous les jours on remarque une plus grande quantité d'espèces d'or et d'argent que le gouvernement a le soin de mettre en circulation. — Notre Prince héritaire a eu la bonté d'accepter le commandement en chef de la garde nationale. Le jour de pâques S. A. R. a visité les prisons de notre capitale et a pris les renseignemens les plus exacts sur la manière dont les détenus sont traités. — S. M. le roi n'a pas encore repris les rênes du gouvernement: il paroît qu'elle ne s'occupera de nouveau de ses fonctions royales qu'après que sa santé sera rotablie de manière à ne laisser plus à craindre une rechute. — S. A. R. le prince héritaire entreprendra son voyage pour Gothenbourg et Carlscrona au commencement du mois de mai prochain.

(Gaz. d'Augsbourg.)

DUCHE DE DANZICK.

Danzick, 26 avril. Les négocians d'ici qui ont encore des magasins considérables de blé ont pris la détermination d'envoyer leurs grains en Suede où cet objet a commencé depuis quelque temps à manquer. Il en est déjà parti 12 à 15 bâtimens. (Gaz. de Munich.)

RUSSIE.

Petersbourg, 25 avril. On lit dans notre gazette de la cour un long état de biens fonds de la couronne, situés dans le gouvernement de St. Petersbourg, qu'on va vendre à l'enchère. Les payemens se feront en papier monnaie, afin d'en diminuer la masse autant que possible.

(Gaz. d'Hambourg.)

TURQUIE.

Smyrne, le 31 janvier. Notre commerce est dans une entière stagnation. Le café Moka est très-recherché; il y en a peu en Egypte, à cause de la guerre civile qui désole les environs de cette ville. On commence à faire aussi des de-

mandes de café d'Amérique. L'argent est ici très-rare; les commerçans le gardant au lieu de l'employer à faire des spéculations, parce que la guerre les empêche de faire des affaires dans l'intérieur. Il est très-vraisemblable que cette ville sera de nouveau obligée de fournir des troupes à l'armée du grand-visir. On perd ici beaucoup sur tous les articles qui viennent d'Angleterre et de Malthe. (Gaz. de Francf.)

AUTRICHE.

Vienne, 7 mai. La nouvelle de la déposition du grand-visir se confirme. Cette affaire a été conduite avec un profond secret, et la plus grande tranquillité a présidé à son exécution. Jussuf-Pacha a obéi avec soumission à la volonté du Grand-Seigneur, qui lui a été transmise par le grand-écuyer de S. H., et il a remis le sceau de l'empire, ainsi que le commandement en chef de l'armée, jusqu'à l'arrivée du nouveau grand-visir, à Karli-Alj-Pacha, nommé provisoirement Caïmacan. Jussuf-Pacha, qui a plus de 80 ans, est pour le moment rélégué à Demotica, ville peu éloignée d'Andrinople, et où Charles XII a séjourné. Le nouveau grand-visir est Ahmed-Aga, qui, en qualité de Nasir d'Ibrail, s'est attiré l'estime de l'ennemi, tant par la bravoure qu'il a déployée dans la défense de cette place, que par sa fermeté à refuser toute condition déshonorante lors de la capitulation. Ce choix du Grand-Seigneur trouve d'autant plus d'approbateurs, qu'Ahmed-Aga non-seulement jouit d'une grande considération parmi tous les Ayans de Romélie, dont la disunion a été jusqu'ici la cause de beaucoup de revers, mais qu'étant membre de la 64^e compagnie des janissaires, qui est si nombreuse et si importante, il est par son influence sur tout le corps des janissaires, plus en état que personne de réprimer l'esprit séditieux de cette milice.

Du 8 mai. S. M. a nommé M. le comte François de Kollo wrath grand bourgrave de Bohême; S. Exc. remplissoit déjà les fonctions de cette place.

Depuis quelque tems, des ouvriers étrangers qui ne sont point occupés dans leur pays, viennent en Autriche et en Bohême pour chercher de l'ouvrage dans nos fabriques. Jusqu'ici ils en ont trouvé; mais si cette émigration continuoit, il seroit impossible d'employer ceux qui viendroient par la suite; d'autant plus que le grand nombre de congés qu'on a distribués dans l'armée, permet à beaucoup de nos militaires de travailler dans nos fabriques.

Le bruit s'étoit répandu ici que le prix du sel devoit hausser considérablement. Quelque peu vraisemblable qu'il fût, on y a cependant ajouté foi. On accouroit en foule aux greniers à sel, et on en faisoit des provisions pour plusieurs mois. La presse étoit si grande qu'on fut obligé de mettre des gardes devant plusieurs magasins. Enfin une publication qui fit connoître la fausseté d'un bruit dont on recherche les auteurs, mit fin à cette affluence. Depuis quelque tems des bruits également absurdes se succèdent continuellement; mais l'administration n'en suit pas avec moins de calme et de

fermé son système; elle s'oppose avec énergie aux manœuvres usuraires des particuliers; elle punit sévèrement, sans exception de personnes, les censeurs indiscrets ou mal-intentionnés, et la persévérance avec laquelle elle agit d'après les principes qu'elle a adoptés, lui concilie toujours davantage l'estime générale.

Les prix des objets de première nécessité sont toujours maintenus à un taux raisonnable. Il n'y a que les propriétaires de maisons qui semblent vouloir s'écarter d'une juste proportion, et même braver toutes les mesures prises à cet égard. Mais on va s'occuper avant tout de contenir leurs prétentions dans de justes bornes. (*Gaz. de Vienne.*)

Du 9 mai. Le baron de Jacquin, le chevalier Cherec et Mr. Prechter après avoir analysé, par ordre de S. Exc le ministre Comte de Saurau, l'indigo fabriqué du maïs par le docteur Heinrich, de Plan en Bohême, en ont fait à Mr. le ministre le rapport le plus favorable. La couleur trouvée par ce docteur ne doit pas être regardée comme un simple surrogat de l'indigo qu'on tiroit d'outre mer. Elle mérite sur tous les rapports d'être regardée comme un véritable indigo. Au moins les essais qu'on en a fait sur la laine, sur la soie, le coton et le chanvre ont constamment prouvé que cette couleur n'est nullement inférieure ni pour sa beauté ni pour sa durée à l'indigo dont on se servoit exclusivement en Europe. Cet Indigo national est d'ailleurs si bon marché, que quand bien même on pourroit avoir celui des Indes à son ancien prix, il y aura toujours un grand avantage à faire usage de l'indigo fabriqué par le Docteur Heinrich. La méthode de le préparer n'a pas encore été publiée par ce savant; mais elle le sera sous peu. On peut assurer d'avance qu'elle est très simple.

— La mission de M. Fonton, agent de la Russie au quartier général turc à Schumla n'a pas eu les résultats qu'on en espéroit. L'envoyé russe à eu pour toute réponse que la paix n'aura jamais lieu entre les deux puissances belligérantes qu'après que le cabinet de St. Pétersbourg aura entièrement renoncé à ses prétentions sur la Moldavie et la Valachie, et que ses troupes auront évacué la Serbie.

Du 11 mai. On nous écrit de la Hongrie que Czerni Georges, commandant en chef des troupes serviennes, a enfin pu éloigner de sa personne et du conseil tous ses ennemis les plus redoutables qui avoient déjà formé contre lui un parti d'opposition. Il les a envoyés sous différens prétextes en Moldavie. Il paroît que Czerni Georges et le général en chef russe passent à présent de la meilleure intelligence. Les Russes et les Serviens s'occupent maintenant avec la plus grande activité de tout ce qui peut être nécessaire pour recommencer les hostilités avec toute l'énergie en cas que la porte ne veuille pas souscrire aux propositions de paix qui lui pourroient être faites. Le divan de son côté envoie des renforts considérables en Bosnie et dans les environs de Widin. La campagne qui va s'ouvrir, va être, selon toutes les apparences, une des plus décisives. La porte se promet beaucoup de l'activité du nouveau grand visir. La première opération de ce nouveau chef a été d'envoyer dans toutes les provinces des firmans pour une levée extraordinaire de troupes. Il a en même temps menacé les pachas de toute l'indignation de la porte s'ils laisseroient entrevoir la moindre résistance aux ordres du grand seigneur ou de la négligence à s'en acquitter.

(*Gaz. d'Augsbourg.*)

S A X E.

Leipsick, 1 mai. L'état actuel des choses ne nous laisse pas espérer que notre foire qui va commencer sous peu sera une des plus brillantes. Le nombre des négocians qui affluent ici pour vendre leurs marchandises est grand, et même on en compte parmi eux plusieurs qui auparavant n'avoient jamais paru à notre foire; mais les acheteurs en gros qui nous venoient de la Russie ne paroissent pas. L'importation en Russie de presque toutes les marchandises de fabrique étrangère étant défendue, et le change y étant toujours en baisse, nous n'avons pas lieu de nous flatter de faire de grandes affaires avec cet empire. Le manque de numéraire se fait tellement sentir chez nous, que les banquiers de notre ville se sont trouvés dans la nécessité de tirer des espèces sonnantes des autres places de commerce. (*Gaz. d'Augsbourg.*)

B A V I E R E.

Insruck, 1 mai. Depuis quelque tems, il passe, tant ici que de l'autre côté du Batscherberg, un grand nombre de chariots de marchandises. Elles viennent de Brody, et on les transporte par Vienne et Salzbourg dans les royaumes d'Italie et de Naples. Ces marchandises consistent en cire, en cuir de Russie, etc. Il y a des voitures qui vont de Vienne jusqu'à Naples, et qui font ce long trajet en 10 à 11 semaines. (*Gaz. de Francfort.*)

Du 8 mai. Hier après dîner, à 3 heures et demi, S. M. notre Roi est arrivé ici de Muniék. Il a mis pied à terre au palais de S. A. R. le Prince héréditaire. S. M. a fait ce chemin de 49 heures en 12 heures de temps. S. A. R. le prince héréditaire étoit allé à sa rencontre jusqu'à Zirl.

(*Gaz. d'Insruck.*)

GRAND DUCHÉ DE FRANCFORT.

Francfort, 3 mai. On prépare, dans le moment, le palais de Taxis, et on le met en état de recevoir, dit-on, S. A. I. le vice-roi d'Italie; cette nouvelle n'est pas officielle, mais elle est généralement répandue ici, où l'on dit que ce prince se rendra à Munich par Francfort, et de Munich à Milan. (*Gaz. de Francf.*)

Du 7 mai. Le plus beau temps a favorisé le développement de toutes les richesses de nos campagnes. Les arbres ont déjà entièrement poussé, et on peut espérer avec fondement que nous aurons des fruits de toute sorte en abondance. La vigne est aussi fort avancée sur les bords du Mein et du Rhin. S'il n'arrive pas de ces gelées extraordinaires qui, ont quelque fois lieu chez nous lors même que le printemps est avancé, nous pouvons compter sur une riche vendange.

(*Journ. de Francfort.*)

E S P A G N E.

Madrid, 27 mars. Le général de division Bahoussaye a pris le 23 de ce mois, Cuença, après avoir marché sur le ventre à un parti ennemi fort de 3000 hommes, dont 600 sont restés prisonniers. (*Moniteur.*)

EMPIRE FRANÇAIS.

Hambourg, 7 mai. M. de Baillet-Latour, ci-devant feldmaréchal-lieutenant en Autriche, et qui a passé au service de France, est arrivé ici. Il est placé à l'armée d'Allemagne en qualité de général de division.

On lit dans le *Mercur de Altona* du 29 que la flotte angloise, qui arrive ordinairement à l'époque actuelle dans la Baltique, s'est déjà montrée. L'article est ainsi conçu :

Elseneur, le 22 avril. Plusieurs lettres particulières ont annoncé qu'une flotte angloise considérable que l'on fait monter à 25 vaisseaux de ligne a paru devant Wingoë près de Gothembourg. On remarque à cette occasion que le vaisseau amiral porte le grand pavillon suédois, ce qui donne lieu aux conjectures les plus singulières.

Cette gazette s'est trop hâtée d'avancer cette nouvelle; jusqu'à présent, elle n'est point fondée. Il est à présumer que la flotte arrivera cette année comme les précédentes, et il est vraisemblable que dans tous les cas elle ne causera pas la moindre inquiétude aux troupes du continent. Des mesures ont été prises pour lui faire manquer le but qu'elle pourroit avoir de favoriser la contrebande. Tous les particuliers qui se livreroient à des spéculations de cette nature, exposeroient leur fortune et leur tranquillité à un danger certain, de même que ceux qui prêtent l'oreille aux agens des ennemis du continent, et qui croient les absurdités qu'ils se plaisent à répandre. (Gaz. de Hambourg.)

Anvers, 9 mai. Le vaisseau de ligne, l'*Auguste* de 80 canons, qui a été lancé ici il y a quelques jours, est à présent dans le bassin où on le double en cuivre. On admire généralement sa belle construction, et les intelligens soutiennent que la manière de construire les bâtimens a été depuis peu poussée en France à un si haut degré de perfection, que les anglais ne pourront jamais y atteindre.

Paris, 9 mai. Le 6 de ce mois S. M. a tenu un conseil du commerce.

Le 7, après le lever, S. Ex. le prince Kourakin, ambassadeur de Russie, a obtenu une audience de S. M., pour lui présenter une lettre autographe de félicitation de son souverain sur la naissance du Roi de Rome.

Du 10 mai. M. M. le maréchal duc d'Elchingen et le général Decaen sont arrivés mercredi à Paris, l'un venant d'Espagne, et l'autre de l'Isle-de-France.

Dans la nuit du 7 avril, un corsaire anglais a tenté d'enlever une bombarde mouillée sur la plage de la commune de Diano-Marine, arrondissement de Port-Maurice. (Montenotte). En un instant la garde nationale a été sur pied; un capitaine marin, accompagné d'un détachement de 30 hommes, s'est rendu sur le navire menacé; le feu a été si bien dirigé et si bien soutenu, que l'ennemi a pris honteusement la fuite.

Du 11 mai. Depuis que le gouvernement français a manifesté l'intention d'ouvrir une nouvelle route, à travers les Provinces Illyriennes, au commerce de l'Empire avec le Levant, des dispositions particulières sont venues confirmer l'empressement d'un grand nombre de négocians turcs, illyriens, ou français, à profiter des facilités de transit accordées dans ces provinces, aux marchandises du Levant ou de France qui seront respectivement dirigées vers l'une ou l'autre de ces destinations.

Des entreprises de roulage déjà couronnées du succès, et qui ont mérité de fixer l'attention de l'autorité, sont organisées depuis Marseille et Gênes jusqu'aux frontières de la Bosnie.

Des établissemens sanitaires sont formés pour recevoir les marchandises et les individus en quarantaine.

La ville de Trieste qui doit son existence et sa prospérité au commerce, se dispose à consacrer ses vastes magasins

au dépôt des marchandises que la France tire annuellement du Levant, ou qu'elle y envoie.

Le délai fixé au 1.er juillet prochain, pour l'introduction des cotons du Levant par le bureau de Strasbourg, étoit justifié par la nécessité de recevoir les quantités considérables de ces marchandises qui étoient expédiées par l'ancienne route de l'Allemagne. Cette facilité que les circonstances commandoient, a pu faire naître quelques inquiétudes dans la Bosnie, par la crainte de voir prolonger cette faveur. Mais comme elle n'a été consentie que momentanément, et que le terme approche où elle doit cesser son effet, ces inquiétudes deviennent maintenant sans objet. Aussi les arrivages de coton commencent-ils à se diriger sur les Provinces-Illyriennes.

Déjà plus de 20,000 balles de ce lainage sont arrivées à Seraglio en Bosnie, et sont destinées à passer en Illyrie, et depuis quelque temps les agens français dans le Levant ne délivrent des certificats d'origine pour les cotons destinés à traverser les provinces autrichiennes, qu'à ceux de ces envois qu'ils supposent pouvoir être rendus à Strasbourg avant le 1.er juillet prochain.

Cinquante ou soixante mille balles environ sont nécessaires pour la consommation annuelle de la France; il n'est donc point douteux qu'avec les quantités existantes dans les magasins de Trieste, ou sur les autres points de l'Illyrie, et avec celles qui sont en ce moment sur le point d'y entrer, le commerce français ne soit assuré de trouver des approvisionnemens suffisans pendant toute la saison favorable à ces arrivages.

La faculté du transit sous le simple droit de balance pour les cotons du Levant arrivant par l'Illyrie à la destination de la France et du royaume d'Italie, jointe aux autres avantages que S. M. paroît disposée à accorder en faveur de cette nouvelle voie commerciale, ne peut donc que secondar efficacement les premières impulsions données à cet égard. Nous touchons au moment de jouir des succès que l'on doit se promettre de la réunion de ces efforts. Il est essentiel pour les négocians et manufacturiers de l'Empire qu'ils ne perdent pas de vue, en ce moment, le délai qui a été fixé irrévocablement, et à diriger leurs achats dans le sens qui leur a été indiqué plusieurs fois.

St. Cloud, 12 mai. Le 9 de ce mois, S. M. a chassé. Le prince Joseph Poniatowski et le comte de Kaas ont eu l'honneur de chasser, pour la première fois, avec S. M.

S. M. l'Impératrice a suivi la chasse dans ses voitures.

(Journ. de l'Emp.)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Trieste, le 20 mai. Il vient d'être publié et affiché à la Bourse de cette ville le Décret Impérial suivant, qui doit produire les résultats les plus heureux pour le commerce des cotons avec le Levant par la nouvelle route créée par la main puissante de S. M. l'Empereur et Roi.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, etc. etc. etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1. Les négocians du port de Trieste auront la faculté de recevoir en entrepôt fictif dans leurs magasins les cotons du Levant venant par la Bosnie et destinés à passer en transit par les Provinces Illyriennes, pour se rendre en France ou dans le Royaume d'Italie.

Art. 2. Les cotons destinés à l'entrepôt fictif seront por-

rés sur un registre particulier de la Douane de Trieste et chaque négociant propriétaire ou consignataire sera tenu d'y fournir une soumission valablement cautionnée de représenter les cotons à toutes les requisitions des préposés des Douanes sous toutes les peines prononcées par les loix et reglemens de notre Empire, sur les déficit et soustractions dans les quantités entreposées.

Art. 3. La durée de l'Entrepôt fictif ne pourra excéder une année. Si, à l'expiration de ce terme, les cotons n'ont pas été expédiés pour la France ou l'Italie, ils acquitteront immédiatement les droits.

Art. 4. Nos ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLEON.

Pour copie conforme :

La Députation de la Bourse de Trieste

F. E. L. FARAUX, premier Député.

M. M. Dr. Gerolini, Greffier.

Du 21 mai. La Direction générale des Douanes Impériales d'Illyrie vient de publier ici l'avis suivant :

Vente publique de plusieurs Navires et Cargaisons.

Sa Majesté Impériale et Royale, ayant, par sa décision du 10 avril 1811, ordonné la confiscation :

1.^o De la Polacre tripolitaine, la *Malbroucca*, Capitaine Haggi Alli Deghus, et de sa cargaison.

2.^o De la Polacre ottomane, la *Madonna di Cimmi*, capitaine Anastasio Giorgi, et de sa cargaison.

3.^o De la Polacre, la *Vierge de Turliani*, capitaine Anastasio Papagiorgiopulo, venue sous pavillon français et de sa cargaison.

4.^o De la Polacre le *S. Spiridion*, capitaine Alexandre Dimitropulo, arrivée également sous pavillon français et sa cargaison.

Il sera procédé à la Douane principale de Trieste, au requis de Mr. le comte Collin de Sussy, Directeur général des Douanes, et à la poursuite de Mr. de Franul, Receveur principal des dites Douanes en cette ville, et en présence d'un Commissaire de Police qui sera délégué à cet effet, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des cargaisons et des navires désignés ci-dessus, ainsi que des agrés et apparaux.

Cette vente sera faite les jours et de la manière détaillée ci après.

S A V O I R.

Le 27 mai et jours suivants, à huit heures du matin, on vendra :

1.^o 269243. livres raisins secs, provenant de la cargaison de la Polacre la *Malbroucca*.

Ces raisins seront vendus en dix lots, dont huit de 25 barriques, le neuvième de 28 barriques, et le dixième d'une partie de raisins, qui se trouve en grenier.

2.^o 109. barils raisins secs, provenant de la cargaison de la Polacre le *S. Spiridion*.

Ces raisins seront vendus en quatre lots, dont trois de 27 barils chaque, et le quatrième de 28 barils.

Le 10 Juin et jours suivants à huit heures du matin, on vendra :

1.^o 200. balles coton en laine, provenant de la cargaison de la Polacre la *Malbroucca*.

La vente de ces 200 balles de coton, se fera en huit lots de 25 balles chaque.

2.^o 27. balles coton en laine provenant de la cargaison de la Polacre la *Madonna di Cimmi*.

Ces 27. balles ne formeront qu'un lot.

3.^o 85. balles coton, faisant partie de la cargaison de la *Vierge de Turliani*.

Ces 85. balles seront divisées en quatre lots, dont 3 de 25 balles chaque, et le quatrième de 10.

4.^o 50. balles coton en laine, provenant du chargement de la Polacre le *S. Spiridion*.

On vendra ces 50. balles en deux lots de 25 balles chaque.

5.^o La Polacre la *Malbroucca* avec ses agrés et apparaux, en un seul lot.

6.^o La Polacre la *Madonna di Cimmi* avec ses agrés et apparaux, en un seul lot.

7.^o La Polacre la *Vierge de Turliani*, avec ses agrés et apparaux, en un seul lot.

8.^o La Polacre le *S. Spiridion*, avec ses agrés et apparaux, en un seul lot.

Conditions de la Vente.

1.^o Chaque Acquéreur sera tenu de payer entre les mains de Mr. de Franul, Receveur principal, qui sera présent à la Vente, le montant du prix de son adjudication et ce à l'instant de la livraison, à défaut de quoi, les marchandises adjudgées seront vendues de suite à la folle enchère, et la différence de prix supportée par lui.

2.^o Il devra acquitter de suite les droits de consommation portés aux Tarifs N.^o 1. et 3. sur les marchandises dont il se rendra adjudicataire, savoir : les raisins à raison d'un franc, vingt-neuf centimes, vingt-neuf millimes; et le coton à raison de deux cents dix-neuf francs, soixante-deux centimes, cinquante-six millimes, par quintal poids de Vienne, le décime additionnel en sus.

3.^o Il supportera les frais de la Vente, tels que pesage, enlèvement des marchandises vendues, et autres de même nature.

4.^o Les objets vendus, le seront tels quels, et sans qu'on puisse réclamer pour Avarie ou défaut de qualité, l'Acquéreur étant maître de vérifier leur état avant de faire ses offres.

5.^o Toutes les conditions ci-dessus, sont de rigueur; et l'Adjudicataire est tenu de s'y conformer, sous peine de la folle enchère.

Dans le cas où Mr. le Comte de Sussy, Directeur général des Douanes, annoncerait d'après la demande qui lui en a été faite, que les Acquéreurs auront la faculté de pouvoir expédier les cotons en laine en transit pour la France ou pour l'Italie, sous le simple acquittement du droit de balance qui est de quinze centimes par cent francs de valeur, ou vingt-neuf centimes par cent fontes, on le ferait connoître avant la Vente.

Fait à Trieste le 25 Mai 1811.

Le Receveur principal des Douanes,

DE FRANUL.

Vu par le Directeur des Douanes
de l'Illyrie
DIZIE.